



Renouvellement par tiers du CA
CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Capelle les Boulogne, le vendredi 30 mai 2014

L'association est dirigée par un Conseil d'administration. Le nombre de membres est limité à vingt personnes. Le Conseil étant renouvelable chaque année par Tiers. Le Tiers sortant est désigné par tirage au sort les deux premières années. Les membres sortants sont rééligibles.

	Élu(e)s pour 3 ans lors de l'AG 2012	Élu(e)s pour 3 ans lors de l' AG 2013	Élu(e)s pour 3 ans lors de l'AG 2014
	Troisième tiers sortant	Premier tiers sortant	Deuxième tiers sortant
	Réélection AG 2015	Réélection AG 2016	Réélection AG 2017
1	SANTUNE Daniel	LÉCAILLE Louis	à pourvoir
2	YDÉE Kévin	à pourvoir	SAGOT Marie-Claire
3	TINCHON Roger	LANNOY Yvette	DEMILLY Bernard
4	à pourvoir	VAESKEN Dominique	LÉCAILLE Annie
5	FACHON Édith	PARKE Christopher	LANNOY Yves
6	à pourvoir	ÉZÈQUE Kévin	à pourvoir
7	à pourvoir	à pourvoir	X

Le Président du FCC,
Roger TINCHON